

Informations utiles

Le portail famille permet :

- la réservation des repas ✓

- l'annulation des repas ✗

- la consultation des factures ?

- le paiement en ligne €

- mais aussi la réservation des activités et séjours organisés par le 97.Jeunes

Saint-André
LEZ-LILLE



MODALITÉS DE
RÉSERVATION

Le service facturation est ouvert :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h15

facturation@ville-saint-andre.fr

☎ 03.20.63.07.44

Mairie de Saint-André
89 rue du Général-Leclerc
59350 Saint-André



**RESTAURATION
SCOLAIRE**



Les règles

- La réservation est **obligatoire**. Elle peut être effectuée pour la période de votre choix (année, trimestre, mois, quinzaine, semaine, jour) et ce, au plus tard une semaine avant la date, soit à J-7 (exemple : réservation du lundi avant 10 heures pour le lundi suivant).
- Un repas réservé est un repas facturé.
- Un repas non réservé mais consommé vous coûtera 1€ de plus.



Les absences

Mon enfant est inscrit mais il ne fréquentera finalement pas la cantine.

Deux possibilités s'offrent à moi :

Je peux directement annuler* sur le portail familles **7 jours avant le repas** (avant 10h).

* modalités précisées sur le portail

À défaut, je peux utiliser le **JOKER**.

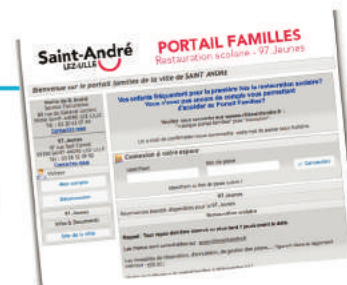
Chaque enfant bénéficie de 8 jokers par année scolaire. Ils peuvent s'appliquer en cas d'absence à la cantine (si le repas était réservé) et ce, quel que soit le motif de l'absence, sans justificatif. Le repas ne sera donc pas facturé.

Comment activer un joker ?

Il vous suffit de prévenir le service facturation de la ville par E-mail : facturation@ville-saint-andre.fr ou par courrier, au plus tard le dernier jour du mois où le joker est utilisé.

Comment réserver ?

Rendez-vous sur le **Portail Familles** (site Internet dédié)



- Les familles déjà inscrites l'an dernier conservent leurs identifiants et procèdent de la même manière aux réservations.
- Les nouvelles familles doivent d'abord s'inscrire au portail en se connectant sur :

www.villesaintandre.fr



 **portail familles**



Création d'un compte famille

Vous recevrez vos identifiants par E.mail dans les meilleurs délais.

Pour les personnes non équipées de l'outil informatique, deux postes sont à disposition en mairie. Vous avez également la possibilité d'effectuer votre réservation sur formulaire papier en mairie.